



Norme sur l'utilisation du logo officiel de la municipalité

Préambule

La présente norme vise à encadrer l'utilisation du logo officiel de la municipalité de Lac-des-Écorces par des tiers, et ce afin de préserver l'intégrité, l'image et la réputation de la municipalité.

Article 1 – Définition

Le « logo municipal » désigne tout symbole graphique, emblème, marque visuelle ou slogan officiellement adopté par résolution du conseil municipal et utilisé pour représenter la municipalité dans ses communications officielles.

Plus spécifiquement, les pages 2 à 4 du cahier des normes de la signature graphique de la municipalité qui composent l'Annexe 1 de la présente norme agissent comme référence.

Article 2 – Utilisation interdite sans autorisation

Toute utilisation du logo municipal par une personne physique ou morale autre que la municipalité elle-même est interdite, sauf avec autorisation écrite préalable reçue de la direction générale.

Nonobstant le précédent paragraphe, un organisme ou une entreprise ayant obtenu un soutien financier ou matériel de la municipalité peut utiliser le logo de la municipalité sans en faire la demande écrite, en autant que les conditions stipulées à l'article 5 de la présente norme soient respectées.

Article 3 – Procédure de demande

Les tiers souhaitant utiliser le logo doivent soumettre une demande écrite incluant :

- Le nom et les coordonnées du demandeur ;
- L'objectif de l'utilisation ;
- Le support prévu (imprimé, numérique, événementiel, etc.) ;
- La durée d'utilisation ;
- Un exemple visuel de l'usage proposé.

La municipalité se réserve le droit de refuser toute demande jugée non conforme à ses valeurs ou à ses intérêts.



Article 4 – Conditions d'utilisation

Toute autorisation accordée est soumise aux conditions suivantes :

- Le logo ne doit pas être modifié, déformé ou utilisé de manière trompeuse ;
- Il ne doit pas être associé à des activités politiques, commerciales ou idéologiques sans lien avec la municipalité ;
- L'utilisation doit respecter les normes graphiques établies par la municipalité.

Article 5 – Sanctions

Toute utilisation non autorisée ou non conforme peut entraîner :

- Une mise en demeure de cesser l'utilisation ;
- Le retrait de l'autorisation ;
- Des poursuites civiles ou pénales, selon les cas.

Article 6 – Entrée en vigueur

La présente norme entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil municipal et peut être modifiée par résolution.

Date d'adoption : 2025-08-18, résolution 2025-08-9075



ANNEXE 1



Caractéristiques du territoire

Répartie sur un vaste territoire forestier, la population est composée de familles souches, de résidents saisonniers et de jeunes familles qui choisissent tous d'y vivre pour la tranquillité, la nature et les grands espaces. Un endroit où il fait bon vivre, pratiquer ses activités de plein air favorites, prendre ses vacances ou élever sa famille dans un environnement où lacs, rivières et grande nature permettent de multiples activités.

Composantes de la signature graphique

Description

Ce symbole global véhicule en un coup d'œil plusieurs messages. Trois arbres qui traduisent la forte présence de la nature sur l'ensemble du territoire et bien sûr la représentation du regroupement des trois municipalités. Le design ingénieux de l'arbre dévoile du même coup une personne bras en l'air qui accueille l'autre. Cet ensemble témoigne de l'importance des valeurs familiales des membres de la communauté. Il représente autant les familles souches, les jeunes familles qui choisissent de s'y établir et les résidents saisonniers heureux d'y passer leurs vacances. À leurs pieds, les trois formes ovales expriment les lacs, vallons, et rivières qui sillonnent le territoire où on y pratique de nombreuses activités extérieures (vélo, motoneige, chasse, pêche, etc.). Dans sa globalité, l'image dégage l'importance d'une qualité de vie pour l'ensemble des citoyens de Lac-des-Écorces.

L'ensemble reflète une image d'accueil, de synergie entre nature et famille.

La typographie de la signature

La typographie du mot Lac-des-Écorces a été choisi en majuscule et minuscule dans un caractère simple et bien défini pour s'assurer d'une grande lisibilité et d'un court résultat.

Le Slogan

Après réflexion et discussion, nous sommes venus à la conclusion de conserver le slogan de Val-Barrette, LE BEAU CÔTÉ DE LA VIE! Les orientations présentées par les élus municipaux vont dans le même sens que ce slogan.

Le slogan LE BEAU CÔTÉ DE LA VIE! rejoint donc...
les jeunes familles invitées à s'établir dans un environnement sain et naturel où grandiront leurs enfants;
tous ceux qui ont choisi d'y vivre pour les qualités de son environnement;
tous les résidents saisonniers qui sont heureux d'y séjourner;
et tous ceux que l'on souhaite intéresser à venir y habiter.

L'optimisme qui s'en dégage est indéniable et incite toute la population à rechercher les joies simples et naturelles de l'existence. De plus, les résidents du secteur de Val-Barrette seront heureux de le retrouver.

La typographie du slogan

Le choix d'une typographie script pour le slogan anime l'ensemble de façon chaleureuse, comme un message écrit à la main.

À noter, le slogan est un élément détachable de la signature qui, selon le cas, peut être absent.

La couleur du slogan est vert pantone 363. Lorsqu'il sera utilisé en grand format nous avons ajouté un ombrage orangé pour rehausser le tout. En petit format nous n'avons pas d'ombrage car c'est trop difficile à l'impression et ce n'est quasiment pas visible.

DE L'IMPRIMERIE L'ARTOGRAPHE

Conception graphique: André-Jean Deslauriers

Direction artistique: Linda Tennier

et

Slogan et présentation: Diane Picard

rédactrice et coordonnatrice publicitaire

La famille
typographique
de la signature
Lac-des-Écorces

Agenda Medium
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ!@#%?&*()
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz!@#%?&*()
1234567890

Agenda bold extra condensed
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ!@#%?&*()
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz!@#%?&*()
1234567890

Le caractère typographique de la signature «Lac-des-Écorces» est le «Agenda bold extra condensed». L'autre caractère illustré ci-haut «Agenda Medium» est le caractère qui sert à la fabrication des documents de la papeterie.

Le caractère
typographique
du slogan

le **Beau côté**
de la Vie!

Le caractère typographique retenu pour le slogan est le «Smudger plain» qui n'existe qu'en une seule graisse.

Smudger plain
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ!%?&*()
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz!%?&*()
1234567890

La couleur

Les quatre couleurs retenues pour le logo sont:



Bleu PANTONE 301



Vert PANTONE 363



Orangé PANTONE 1665



Jaune PANTONE 123